

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SIXIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 16 JANVIER 2018
(2017-2018)
LE 16 JANVIER 2018

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 30, madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

Elle souligne la présence de M. Jean-Marc Venne, représentant de l'Association des professeurs de Lignery (APL), de Mme Chevrier, parent d'élèves qui fréquentent l'école Marc-André-Fortier, de Mme Joanne Roy, directrice de l'école des Moussaillons-et-de-la-Traversée, et des cinq candidats pour le poste de commissaire de la circonscription # 3 : Mme Michelle Morin et MM. Jonathan Cabana, Martin Herteleer, Kevin McElreavy et Edwin Villegas.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 16 JANVIER 2018 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)

Suzanne Gaudette (5)

Margot Pagé (9)

Sophia Plante, représentante du comité de parents

Valérie Roy, représentante du comité de parents, niveau primaire

Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)

Stéphane Desjardins (8)

André Dugas (7)

Cédric Fontaine (6)

Tommy Gaulin, représentant EHDA

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale

MM. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint

François Janelle, directeur général adjoint

Sylvain Petit, directeur général adjoint

ET :

M^{mes} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières

Pascale Gingras, directrice des Services éducatifs

Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

MM. Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ABSENCE :

- MM. Stéphane Bessette (1)
Didier Jeanson, représentant du comité de parents, niveau secondaire
Alain Lemieux (11)

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M^{me} Chevrier, mère de trois enfants qui fréquentent l'école Marc-André-Fortier se questionne sur les ressources disponibles à l'école.

C.C.-4414-01-18

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

- 06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017
- 06.02 Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) – Nomination d'organismes
- 06.03 Nomination du commissaire de la circonscription n° 03
 - 06.03.01 Procédure d'élection – Adoption
 - 06.03.02 Désignation de deux scrutateurs
 - 06.03.03 Désignation d'un secrétaire d'élection
- 06.04 Poste de vice-présidence du conseil des commissaires – Démission – Comblement
- 06.05 Comité voyage – Nomination (**Ajout**)

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

- 07.01 Calendrier scolaire 2018-2019 – Formation des jeunes – Adoption

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 09.01 Régime d'emprunt

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 10.01 Modification à la résolution C.C.-4393-11-17 pour l'octroi du contrat pour la construction de la nouvelle école EHDAA
- 10.02 Contrat de construction de gré à gré pour les travaux d'urgence à effectuer à l'école Saint-René

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

- 12.01 Critères d'inscription 2018-2019 – Adoption
- 12.02 Organisation scolaire 2018-2019 – 3^e secondaire – École Saint-François-Xavier

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

14.01 Coups de cœur

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 Olympiades canadiennes et québécoises des métiers et des technologies – Information

18.02 Lettre MEES – Éducation à la sexualité

18.03 Communiqué MEES - Investissements

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

C.C.-4415-01-18

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4416-01-18

06.02 COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (CCSEHDAA) – NOMINATION D'ORGANISMES

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 185, alinéa 3, de la *Loi sur l'instruction publique* qui confie au conseil des commissaires la responsabilité de désigner au comité consultatif

des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage les représentants des organismes dispensant des services à ces élèves, après consultation de ces organismes;

CONSIDÉRANT que le 1^{er} septembre 1998, le conseil des commissaires a déterminé le nombre de représentants de chaque groupe faisant partie du comité d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Il avait alors été arrêté que deux organismes répondant au critère susmentionné seraient retenus pour siéger sur le comité (résolution # C.C.-084-09-98). De plus, le conseil des commissaires avait déterminé une liste des organismes qui seraient invités à poser leur candidature (résolution # C.C.-085-09-98);

CONSIDÉRANT que les organismes « Mouvement Action Découverte » et « Association québécoise de la dysphasie – Région Montérégie » ont posé leur candidature;

CONSIDÉRANT que ces deux candidatures ont été retenues.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Tommy Gaulin, commissaire,

que les candidatures des organismes « **Mouvement Action Découverte** » et « **Association québécoise de la dysphasie – Région Montérégie** » soient retenues pour siéger sur le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.03 NOMINATION DU COMMISSAIRE DE LA CIRCONSCRIPTION N° 03
M^{me} Marie-Louise Kerneis, présidente, présente le dossier.

C.C.-4417-01-18

06.03.01 PROCÉDURE D'ÉLECTION – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

d'adopter la procédure d'élection, avec les modifications apportées, telle que déposée sous la cote 06.03.01-modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4418-01-18

06.03.02 DÉSIGNATION DE DEUX SCRUTATEURS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que MM. Daniel Bouthillette et Sylvain Petit soient nommés scrutateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.03.03 DÉSIGNATION – SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

que M^{me} Nathalie Marceau soit nommée secrétaire d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Un tirage au sort est effectué pour déterminer l'ordre selon lequel les candidats s'adresseront aux commissaires.

Ordre :

1. M. Edwin Villegas
2. M. Jonathan Cabana
3. M. Martin Herteller
4. Mme Michelle Morin
5. M. Kevin McElready

Les candidats s'adressent aux membres sur leur motivation à devenir commissaire.

Les commissaires passent au vote.

1^{er} tour

2^e tour : égalité

Il est demandé aux deux candidats ex aequo de s'adresser aux commissaires.

Suite au 3^e tour,

C.C.-4419-01-18

CONSIDÉRANT le déménagement de monsieur Martin Viau hors du territoire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT les élections générales prévues le 4 novembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 199 de la Loi sur les élections scolaires qui prévoit que s'il reste entre 12 et 4 mois de la prochaine élection générale, le conseil des commissaires comble le poste;

CONSIDÉRANT l'avis public concernant la recherche de candidatures au poste de commissaire de la circonscription #3, aux directions d'établissements concernés, sur le site Web et sur les médias sociaux de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ainsi que dans le journal Le Soleil;

CONSIDÉRANT les qualités requises pour être commissaires selon les articles 20 et 21 de la Loi sur les élections scolaires;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

de nommer, suite au vote, madame **Michelle Morin**, commissaire représentante de la circonscription # 3 à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour la durée non écoulée du poste laissé vacant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suite à la nomination, M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale, assermente M^{me} Michelle Morin.

Le document d'assermentation de la nouvelle commissaire sera inséré à cette page

C.C.-4420-01-18

06.04 POSTE DE VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES – DÉMISSION – COMPLEMENT

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, présente le dossier.

Elle remercie M. Éric Allard, vice-président sortant, pour son apport à titre de vice-président.

Candidatures :

M^{me} Maude Simard, commissaire, propose la candidature de M. Cédric Fontaine

M^{me} Suzanne Gaudette, commissaire, propose la candidature de M. André Dugas

Après le vote, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire, de nommer M. André Dugas à titre de vice-président du conseil des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4421-01-18

06.05 COMITÉ VOYAGE – NOMINATION

Nomination d'un commissaire au comité voyage, suite à la démission de M. Éric Allard, commissaire,

M. Stéphane Desjardins, commissaire, est intéressé devenir membre du comité voyage.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

de nommer M. Stéphane Desjardins, membre du comité voyage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

C.C.-4422-01-18

07.01 CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019 – FORMATION DES JEUNES – ADOPTION

M^{me} Pascale Gingras, directrice des Services éducatifs, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit la consultation du comité de parents sur certains sujets, dont le calendrier scolaire;

CONSIDÉRANT que le projet de calendrier scolaire pour l'année 2018-2019 a été soumis à la consultation auprès de l'Association des professeurs de Lignery en application de *l'article 8-4.05 de l'entente locale*;

CONSIDÉRANT que le projet de calendrier scolaire pour l'année 2018-2019 a été soumis à la consultation auprès des quatre groupes de coopération.

La direction des Services éducatifs recommande l'adoption du calendrier scolaire 2018-2019 avec les modifications suivantes au projet de consultation :

- Le 1^{er} octobre reste une journée pédagogique;
- La journée pédagogique du 22 mars est changée pour le 8 février;
- La journée pédagogique conditionnelle A du 14 juin est déplacée au 17 mai;
- Le 3 mai devient une journée pédagogique fixe.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophia Plante, commissaire, d'adopter le calendrier scolaire 2018-2019 de la formation générale des jeunes avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Rien à signaler.

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

C.C.-4423-01-18

09.01 RÉGIME D'EMPRUNT

Madame Germen Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

Résolution numéro : **C.C.-4423-01-18**

RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la commission scolaire des Grandes-Seigneuries (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 52 633 000\$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'instituer un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 8 novembre 2017;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME VALÉRIE ROY, COMMISSAIRE, IL EST RÉSOLU :

1. QU'un régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 52 633 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de

quinze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;

- b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du Gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du Gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

La présidente;
La directrice générale;
La directrice des ressources financières;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4424-01-18

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 MODIFICATION À LA RÉOLUTION C.C.-4393-11-17 POUR L'OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE EHDAA

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries a octroyé le contrat pour la construction de la nouvelle école EHDAA à Tisseur Inc., conditionnellement à l'obtention du financement additionnel requis du Ministère de l'Éducation d'ici le 17 janvier 2018 (C.C.-4393-11-17);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries est en attente d'une réponse du Ministère de l'Éducation concernant sa demande de financement additionnel pour compléter le financement du projet de construction de l'école EHDAA;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

de prolonger du 17 janvier 2018 au **15 février 2018** la date limite d'obtention du financement additionnel requis du Ministère de l'Éducation pour octroyer le contrat pour la construction d'une nouvelle école EHDAA à **Tisseur Inc.**, de Val-David, pour un montant forfaitaire de **18 781 000,00 \$** avant les taxes (**21 593 454,75 \$** taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du **16 novembre 2017**.

Que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4425-01-18

10.02 CONTRAT DE CONSTRUCTION DE GRÉ À GRÉ POUR LES TRAVAUX D'URGENCE À EFFECTUER À L'ÉCOLE SAINT-RENÉ

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les dommages causés au bâtiment de l'école Saint-René et leurs impacts sur les opérations de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics qui prévoit qu'un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appels d'offres publics peut être conclu de gré à gré lorsqu'en raison d'une situation d'urgence, la sécurité des personnes ou des biens est en cause;

CONSIDÉRANT que la sécurité des personnes et des biens justifie une intervention immédiate;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux d'urgence comporte une dépense supérieure au seuil d'appels d'offres publics;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires octroient le contrat de travaux de remise en état des lieux à **Construction et Rénovation Martin Desgroseilliers**, de Mercier, jusqu'à concurrence d'un montant de **100 000 \$** avant taxes.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Rien à signaler.

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

C.C.-4426-01-18

12.01 CRITÈRES D'INSCRIPTION 2018-2019 – ADOPTION

Monsieur Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent le projet de règle sur les critères d'inscriptions pour l'année scolaire 2018-2019 pour le secteur des jeunes, tel que déposé, ledit document ayant fait l'objet d'une consultation auprès du comité de parents comme le prévoit l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.02 ORGANISATION SCOLAIRE 2018-2019 – 3^E SECONDAIRE – ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

Monsieur Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, présente le dossier.

- CONSIDÉRANT les prévisions démographiques actuelles du Ministère;
- CONSIDÉRANT l'évolution de la clientèle au secondaire à la commission scolaire des Grandes-Seigneuries;
- CONSIDÉRANT la croissance de la clientèle au secondaire dans le secteur Nord;
- CONSIDÉRANT l'évolution de la clientèle à l'école secondaire de la Magdeleine;
- CONSIDÉRANT l'orientation de la CSDGS au regard du respect des capacités d'accueil des écoles afin de maintenir la qualité des services offerts aux élèves;
- CONSIDÉRANT la période d'inscription pour l'année scolaire 2018-2019, se déroulant du 5 au 9 février prochain;
- CONSIDÉRANT les travaux découlant de la séance plénière du conseil des commissaires du 7 novembre 2017;
- CONSIDÉRANT la demande d'ajout de locaux modulaires temporaires à l'école Saint-François-Xavier pour l'année scolaire 2018-2019 qui a été adoptée lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 12 décembre 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

qu'à compter de l'année scolaire 2018-2019, l'organisation scolaire soit la suivante :

- les groupes d'élèves de la 3^e secondaire du régulier et des profils demeurent à l'école secondaire Saint-François-Xavier, et ce, tant que la capacité d'accueil de cette école le permettra.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

Rien à signaler.

14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

14.01 COUPS DE CŒUR

Coups de cœur de madame Marie-Louise Kerneis, présidente,

- À monsieur Martin Viau : Remerciements pour ses années de service auprès des citoyens de la circonscription # 3.
- À monsieur Éric Allard : Merci pour ces années de soutien et de disponibilité.

15.00 COMITÉ DE PARENTS

Il y aura une rencontre du comité de parents le 24 janvier prochain.

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

Rien à signaler.

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Communication de la présidente

- Annonce ministérielle. Maintien du bâtiment.
- Rendez-vous députés pour le dépôt du rapport annuel.
- Programme d'éducation à la sexualité, obligatoire dès la prochaine rentrée.
- Journée de réflexion en formation professionnelle le 5 février 2018.

Communication de la directrice générale

- Sondage pour l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) : bon taux de réponse.
- Bienvenue à Mme Dumais, régisseur au Secrétariat général et communications (SGC).

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 Olympiades canadiennes et québécoises des métiers et des technologies – Information

18.02 Lettre MEES – Éducation à la sexualité

18.03 Communiqué MEES - Investissements

C.C.-4428-01-18

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 45,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophia Plante, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1312
S:\510\SG\1000_Administration_generale\1310_CC\1311_PV\2017-2018\6. 16 janvier 2018_1312.doc